RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 30 novembre 2026 à 17:00

Mairie d'Arcachon
1 Place Lucien de Gracia
33120 ARCACHON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des accords-cadres 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11
9 - Accès aux données essentielles de la Commande Publique 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet :
Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les documents de la consultation.

Lieu(x) d'exécution :
Arcachon
33120 Arcachon

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Mairie d'Arcachon
- Centre Communal d'Actions Sociales d'Arcachon
- Arcachon Expansion

Chaque membre du groupement est chargé d'exécuter le marché à hauteur de ses besoins propres.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Mairie d'Arcachon. Le coordonnateur aura en charge de signer, notifier et exécuter de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Produits d'entretien ménager et brosserie
02	Produits d'hygiène, d'essuyage en papier et ouate, distributeurs et accessoires associés

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Chaque candidat a la possibilité de soumettre une offre pour un, plusieurs ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	39830000-9	Produits de nettoyage
02	33141117-3	Ouate

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, l'acheteur exige un mandataire solidaire.
Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP.
Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement s'effectuera par virement au moyen d'un mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et du code de la Commande Publique.
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire technique (CMT)

Le DCE est accessible gratuitement uniquement via la plateforme de dématérialisation https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics

Cette plateforme, libre d'accès, permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires ont la possibilité de consulter les avis publiés par le pouvoir adjudicateur, de télécharger les DCE et de répondre par voie électronique.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.
Toutefois, le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation.

L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications du DCE, report de délais, etc.).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure. En cas de téléchargement anonyme du DCE ou d'une adresse mail incorrecte, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas des informations diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques en cours de procédure.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire a remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié avant la date et heure limites de remise des plis.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 [Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants]. OU Une lettre de candidature accompagnée d'une habilitation du mandataire par ses cotraitants et d'une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC2 [Déclaration du candidat]. OU Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualifications professionnelles éventuelles ou équivalentes	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le ou les catalogues avec le listing au format .pdf des prix applicables avant remise(s) contractuelle(s)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le cadre du mémoire technique (CMT) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

NB : Le format d'origine du BPU-DQE sera conservé. Ce document peut être composé de plusieurs onglets. Dans ce cas, le DQE se complètera automatiquement avec les prix complétés par le candidat dans le BPU. Pour rappel, le DQE n'est pas un document contractuel. Il s'agit d'un document destiné au seul jugement des offres. Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif. Seul le montant maximum fixé dans l'acte d'engagement (AE) constitue l'engagement de l'administration.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin de juger, dans le cadre de l'analyse des offres, de la qualité et/ou de la compatibilité des fournitures, le candidat devra fournir, à ses frais et gratuitement, un ou plusieurs échantillons selon les quantités et conditionnements indiqués dans les documents de la consultation.

Les échantillons devront être envoyés ou déposés au Centre Technique Municipal situé au 110 rue Lagrua à LA TESTE DE BUCH (33260) avant la date limite de réception des offres fixée en page de garde.
La mention « Échantillon(s) – Le numéro et la désignation du marché » devront être lisiblement indiqués sur le(s) colis ainsi que la raison sociale du candidat.

Les caractéristiques du/des échantillon(s) devront être identiques aux fournitures proposées dans l'offre.

Les candidats sont informés que l'acheteur pourra procéder à des essais et/ou des tests pouvant entrainer une détérioration du/des échantillons.
Les échantillons remis deviendront la propriété de la Mairie d'Arcachon.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics/

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique,
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie d'Arcachon
1 Place Lucien de Gracia
33120 ARCACHON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 30 Mo.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou manuelle.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son

attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.
L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.
En cas de difficulté pour déposer une offre, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique de la plateforme AWS Solutions au **08 92 14 00 04** les jours ouvrés.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte [Cf. page de garde]

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission par voie papier est INTERDITE.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Toute offre inacceptable pourra faire l'objet d'une demande de régularisation dans le cadre de la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur Technique	50.0 %
2.1-Conformité et qualité des produits proposés	*40.0 %*
2.2-Organisation logistique et gestion des commandes	*30.0 %*
2.3-Formation / Assistance aux utilisateurs	*10.0 %*
2.4-Démarche environnementale	*20.0 %*

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur Technique	50.0 %
2.1-Conformité et qualité des produits proposés	*40.0 %*
2.2-Organisation logistique et gestion des commandes	*40.0 %*
2.3-Démarche environnementale	*20.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 10.
Les sous-critères sont notés sur 10.

Méthode de calcul pour la notation du critère "Prix des prestations" :
Note de l'offre = [Montant de l'offre moins-disante (offres anormalement basses exclues) / Montant de l'offre à noter] * 10

NB : Le montant de l'offre correspond au montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif [DQE] ou à la somme de ces montants en cas de pluralité de DQE.

Méthode de calcul pour la notation du critère "Valeur technique" :
La Valeur technique sera évaluée sur la base du Cadre du Mémoire Techniques [CMT] fourni par la Ville.

Méthode de calcul pour la notation du critère "Démarche environnementale" :
La Démarche environnementale sera évaluée sur la base du Cadre du Mémoire Techniques [CMT] fourni par la Ville.

En cas de non production du CMT, la note technique sur 10 avant pondération sera minorée d'un (1) point.

En cas d'absence de toute offre technique [CMT, Mémoire Technique du candidat ou tout élément permettant d'apprécier la valeur technique et la démarche environnementale], l'offre du candidat sera rejetée sauf régularisation dans les conditions de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

Echelle d'appréciation des notes [hors critère "Prix des prestations"] :
Les notes seront appréciées de la façon suivante :
- 0 : absence d'information ou incompréhension
- Supérieur à 0 et égal à 3 : réponse insatisfaisante
- Supérieur à 3 et égal à 5 : réponse peu satisfaisante
- Supérieur à 5 et égal à 7: réponse moyennement satisfaisante
- Supérieur à 7 et égal à 9 : réponse satisfaisante
- Supérieur à 9 et égal à 10 : réponse très satisfaisante

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Les candidats doivent remettre, dès leur offre initiale, **leur meilleure proposition**, sans préjuger de la possibilité pour le Pouvoir Adjudicateur d'engager ultérieurement une phase de négociation dans les conditions prévues ci-après.

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec :
- Les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats ;
- Ou l'ensemble des candidats ayant présenté une offre ;
- Ou le candidat arrivé en première position à l'issue du premier classement.

Le choix du ou des candidats admis à négocier sera effectué sur la base du classement résultant de l'application des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

La négociation pourra prendre la forme de rencontre(s) et/ou d'échange(s) par courrier électronique.

Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix, dans le respect des caractéristiques essentielles du marché et du principe d'égalité de traitement des candidats.

Elle pourra, si nécessaire, se dérouler en plusieurs phases.

Dans cette dernière hypothèse, à l'issue de chacune des phases, le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de poursuivre la négociation uniquement avec les candidats dont les offres demeurent les mieux classées au regard des critères de jugement fixés par le présent règlement de la consultation. Les candidats admis à négocier seront invités à déposer leur offre négociée via la plateforme de dématérialisation.

À défaut de remise d'une nouvelle offre dans le délai imparti, la dernière offre remise par le candidat sera considérée comme définitive.

En l'absence de négociation, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

À l'issue de la négociation, le marché sera attribué au candidat dont l'offre finale est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.ville-arcachon.fr/marches-publics

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

9 - Accès aux données essentielles de la Commande Publique

Les données essentielles de la commande publique inhérentes à ce marché ou à ses modifications éventuelles seront publiées sur le profil acheteur de la Ville d'Arcachon, dans les conditions et délais imposés par l'arrêté du 14 avril 2017 modifié.